
**Réunion de la formation Environnement
du 1er juin 2006
SYNTHÈSE**

La formation s'est réunie le 1^{er} juin sous la présidence de Christian Avérous. Virginie Madelin et Bruno Trégouët, co-rapporteurs ont présenté le suivi des avis 2006, l'avant-projet de programmes statistiques 2007 de la formation et les aspects environnementaux traités dans les autres formations du Cnis. François Moreau (Ifen) a fait le point sur la mise en œuvre du règlement « déchets ». Ce règlement impose aux États-membres de produire des statistiques sur la production et le traitement des déchets tous les 2 ans. 2006 est la première année de réponse, portant sur l'année 2004. Plusieurs enquêtes et sources administratives ont été mobilisées mais des lacunes demeurent surtout concernant la partie « traitement ». Pour la deuxième réponse, en 2008, les perspectives d'amélioration sont très nettes. Jean-Pierre Fontelle (CITEPA) a exposé la méthodologie des inventaires d'émissions de gaz à effet de serre, réalisés dans le cadre d'engagements internationaux. Ces inventaires utilisent largement les données statistiques publiques : leur disponibilité, leur qualité et leur pérennité sont donc essentielles.

Christian Avérous a ouvert la réunion en soulignant que, dans le domaine de l'environnement, les 12 derniers mois avaient été marqués par la consolidation et la mondialisation

Consolidation de la convention d'Aarhus, pour le règlement déchet et pour les indicateurs de développement durable : tous ces travaux ont progressé tant au niveau international qu'euro-péen.

Par ailleurs, dans un contexte de **mondialisation**, l'augmentation des prix du pétrole et du gaz a conduit à procéder à des ajustements ayant des implications majeures sur l'environnement, qu'il s'agisse d'efforts consentis en matière d'économie d'énergie ou de réajustements dans l'équilibre entre les sources d'énergie. L'évolution du prix des matières premières conduit également à des ajustements conséquents : elle se traduit en termes environnementaux par un renforcement des préoccupations dites « 3R » de réduction, de réutilisation et de recyclage des déchets.

Bruno Trégouët, co-rapporteur de la formation, a présenté le suivi des avis 2006, puis **l'avant-projet de programmes statistiques 2007** de la formation. Concernant ce dernier point, il s'est concentré sur les projets qui connaîtront un développement majeur en 2007.

Il a d'abord mentionné 2 opérations qui peuvent contribuer à expliquer les pressions exercées sur l'environnement par les activités économiques : la méthode NAMEA et les comptes de flux de matière.

NAMEA est une méthode qui consiste à rapprocher certaines données issues du tableau des entrées et des sorties de la comptabilité nationale des inventaires d'émissions exercées par les activités économiques sur l'environnement. L'Ifen publiera prochainement un ouvrage consacré à cette méthode qu'Eurostat s'efforce de promouvoir dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. Elle permet en effet de comparer l'éco-efficacité des branches d'activité économique dans les pays européens.

La méthode des **comptes des flux de matière** consiste, quant à elle, à retracer l'ensemble des flux de matière physique échangés entre l'économie et le milieu extérieur. Il s'agit en d'autres termes de mesurer ce que prélève l'économie dans la nature et ce qu'elle rejette sous forme d'émissions et de déchets. Ces travaux répondent à une demande exprimée par les Ministres de l'Environnement et les chefs d'Etat du G8 lors du sommet d'Evian de juin 2003.

Une troisième opération importante en 2007 concernera **l'évaluation des enjeux humains et économiques exposés aux risques naturels et technologiques**. Il s'agit de recenser précisément les populations et les établissements économiques dans les zones menacées d'inondation ou situées à proximité d'installations industrielles dangereuses.

Enfin, un renouvellement de la convention du groupement d'intérêt scientifique Sol a été opéré, ce qui permet de poursuivre le travail entamé sur l'observation de **la qualité des sols**.

Virginie Madelin, co-rapporteur de la formation, a complété cette présentation en exposant les travaux menés dans le domaine de l'environnement par les autres services producteurs de statistiques que l'Ifen. Elle a évoqué en particulier le thème transversal des déchets, l'enquête annuelle du Sessi sur les dépenses d'investissement des industriels pour protéger l'environnement, l'enquête sur les pratiques culturales en grande culture menée par le Scees, l'enquête Eau et Assainissement et les travaux de l'Ademe.

Dans le cadre du contexte européen et international, Virginie Madelin a ensuite exposé l'état d'avancement du **règlement Pesticides** et Bernard Nanot a fait le point sur les travaux concernant les **indicateurs de développement durable**.

François Moreau a présenté la mise en œuvre du **règlement statistique déchets**. Ce règlement impose de transmettre des données tous les 2 ans à partir de juin 2006, d'une part sur la production de déchets et d'autre part sur leur traitement. La 1^{ère} réponse porte sur l'année 2004. La 2^{ème} réponse, en 2008, portera sur 2006.

Pour la production de déchets, il est demandé de remplir un tableau croisé indiquant, pour les ménages et 19 activités économiques, quelle est cette production répartie selon 48 types de déchets. Les sources mobilisées sont les suivantes : l'enquête Déchets des Entreprises réalisée par l'Ademe en 2005, l'enquête ITOM de l'Ademe concernant les installations de traitement des déchets ménagers, les déclarations administratives obligatoires des installations classées de protection de l'environnement (ICPE), l'enquête sur les déchets des chantiers de démolition (SESP) ainsi qu'un certain nombre d'interrogations spécifiques déjà existantes sur les filières de recyclage des grands producteurs de déchets. François Moreau a précisé les qualités et les limites de ces sources.

Concernant le traitement des déchets, les sources utilisées dans le cadre de la première réponse sont l'enquête ITOM et les informations concernant le suivi des filières de recyclage établi par l'Ademe. En conclusion, la première réponse sera plutôt satisfaisante en ce qui concerne la production, mais très incomplète s'agissant du traitement. Cependant, les perspectives d'amélioration sont très nettes en ce qui concerne la deuxième réponse. De nouvelles sources administratives, qui permettront de couvrir l'essentiel du champ, seront en effet disponibles.

Les participants se sont interrogés sur la définition retenue pour qualifier les déchets. La prise en compte des conditions socio-économiques, du lieu et de l'époque leur a semblé essentielle.

La formation avait proposé, en 2005, un avis préconisant une meilleure **connaissance des inventaires d'émissions de gaz à effet de serre**.

M. Jean-Pierre Fontelle du Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA) est venu en exposer la méthodologie devant la formation.

En France, l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre est couvert par le système national d'inventaires d'émission de polluants atmosphériques (SNIEPA) qui vise à organiser de manière rationnelle et efficace l'élaboration des différents inventaires requis au titre des engagements suivants :

- conventions internationales (CCNUCC, CCE-NU, OCDE) et leurs protocoles (Kyoto, Göteborg, Aarhus, etc.) ;
- directives et les décisions européennes (NEC, GIC, etc.) ;
- dispositions réglementaires du Code de l'Environnement ;

En effet, le SNIEPA se caractérise par un système unique, capable de produire des inventaires ayant des spécifications différentes selon les besoins. Les différences peuvent notamment porter sur les éléments suivants : les substances, la couverture et la résolution sectorielle, la couverture et la résolution spatiale, la couverture et la résolution temporelle, les échéances des rapports à produire et leurs modalités (nature des documents, structure et quantité).

En revanche, les inventaires partagent un même objectif de qualité en ce qui concerne l'exhaustivité, l'exactitude, la cohérence, la transparence, la traçabilité, la comparabilité, le souci d'améliorer en continu les estimations et la gestion de la confidentialité de certaines données.

Les inventaires sont bâtis à partir de référentiels de reporting. Plus de 60 tableaux sont remplis tous les ans pour chaque année. En d'autres termes, 900 tableaux doivent être remplis cette année, 1 010 l'année prochaine. Il est donc impératif d'utiliser des méthodes pérennes. Les données statistiques publiques sont largement utilisées pour élaborer ces inventaires. Il est par conséquent évident que la disponibilité, la qualité et la spécificité de ces données sont essentielles. Face aux enjeux liés aux changements climatiques, cela constitue un impératif.